Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche bureau des établissements et des contrats 1 ter, av de Lowendal 75700 PARIS 07 SP dossier suivi par : Jean-Pierre NETTER Tél : 01 49 55 57 23 Fax : 01 49 55 50 68	**Secrétariat général** service des ressources humaines sous-direction mobilité, emplois, carrières, bureau de l'enseignement agricole 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP dossier suivi par : Lysiane Bescond Tél : 01 49 55 53 63 Fax : 01 49 55 56 14

NOTE DE SERVICE
DGER/SDESR/N2010-2084
SG/SRH/SDMEC/N2010-1128
Date: 05 juillet 2010

Date de mise en application : immédiate

Date de remise du rapport d'activité : **15 octobre 2010**

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

à

Madame et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics

Objet : rapport quadriennal au titre de 2010 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

Bases juridiques : décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 7.

Résumé : rapport quadriennal au titre de l'année 2010 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

Mots-clés : rapport quadriennal, enseignement supérieur agricole public, CNECA

Destinataires	
Pour exécution : Madame et Messieurs les Directeurs Généraux et les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.	Pour information : Mesdames et Messieurs les responsables des organisations syndicales des personnels de l'enseignement supérieur agricole.

L’article 7 du Décret 92-171 modifié portant statuts particuliers des corps d’enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l’agriculture prévoit que :

« *Chaque enseignant-chercheur établit, conformément aux directives définies par le ministre chargé de l'agriculture, au moins tous les quatre ans et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport d'activité. Ce rapport tient compte de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et de leurs éventuelles évolutions et contient notamment toutes informations concernant les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article 3.*
Le directeur de l'établissement émet un avis sur les activités d'enseignement et les tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'intéressé ; cet avis est joint au rapport et communiqué à l'intéressé.
Ce rapport est demandé à l'intéressé à l'occasion d'un changement de corps, d'une demande de mutation ou d'intégration au terme d'une période de détachement. »

La présentation formelle du rapport d'activité doit tenir compte des recommandations figurant en annexe 1 et être accompagnée d’une fiche récapitulative des charges d'enseignement en ayant recours au tableau synthétique figurant en annexe 2. ou en utlisant la grille en vigueur dans l’établissement, grille qui doit alors impérativement être jointe

Pour 2010, les listes des enseignants-chercheurs concernés par la remise du rapport quadriennal sont établies avec les Présidents de section CNECA et transmises aux établissements.

La date limite de dépôt du rapport d’activité est fixée au **: lundi 15 octobre 2010.**

Pour le Directeur général de l’enseignement et de la recherche et par délégation,
L'Adjointe au Directeur général
chargée de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Maryse HURTREL

Pour le Secrétaire général
et par délégation,
la Chef de service
des ressources humaines,

Philippe MERILLON

Annexe 1 - GUIDE DE REDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS/ES-CHERCHEURS/ES

Actualisé après avis de la commission permanente de la CNECA (réunion du 19 mai 2010).

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier **toutes les activités** d'un/e enseignant/e-chercheur/e **sur l'ensemble de sa carrière** dans un contexte spécifié. Il doit être convaincant, faire ressortir l'efficacité des actions, la part personnelle de l'enseignant/e-chercheur/e et la hiérarchie de ses activités. Des précisions sur la structure dans laquelle exerce l'enseignant/e-chercheur/e seront fournies pour faciliter la compréhension du lecteur. La présentation du rapport doit rester ouverte à toute initiative. Pour son évaluation, une importance particulière est donnée aux bilans et perspectives qui témoignent du dynamisme et de la créativité de l'auteur.
Le rapport d'activité doit être l'occasion pour un enseignant/e-chercheur/e de faire le point sur le passé, d'en évaluer les aspects positifs et négatifs, et de projeter son action future en exprimant son ambition pour sa discipline, son établissement et sa propre carrière.
Les candidatures à un avancement de classe sont toujours examinées sous trois angles : enseignement, recherche, et autres activités liées, internes ou externes. Il n'y a pas de compensation entre ces trois domaines, l'excellence dans l'un ne pouvant masquer l'insuffisance d'un autre.
On attend des MC des réalisations pédagogiques, scientifiques et techniques, alors que des candidats/es au grade de PR on appréciera un effort de conception, d'organisation, de relations et, dans tous les cas, le sens de l'intérêt général.
Pour tous les grades, dans les disciplines cliniques, les activités spécifiques correspondantes sont à prendre en considération dans les différents types d'activité : enseignement, recherche, développement et/ou services.

La couverture du rapport d'activité doit mentionner : nom, prénom, « Rapport d'activité », année, section CNECA. L'ensemble est compilé au format pdf.
Le rapport d'activité comportera un maximum impératif de 20 pages, hors annexes, (police 12 points, recto seulement), les chapitres suivants :

1. Présentation du candidat.
2. Activités d'enseignement.
3. Activités de recherche et de développement.
4. Autres activités.
5. Réflexion sur les activités et perspectives.

Chaque exemplaire du rapport d'activité doit être accompagné d'une page, non brochée, intitulée "Résumé du Rapport d'activité", et comportant :

- au recto : Nom, prénom, âge ou ancienneté, établissement, discipline enseignée, grade postulé et résumé du rapport d'activité. Une attention particulière doit être portée à ce résumé qui doit être suffisamment précis et rappeler notamment les principaux éléments des différentes activités.
- au verso : une brève description des réalisations (cinq au maximum) que le candidat considère comme étant les plus marquantes de son cursus professionnel.

Ce document est le principal support d'information pour les membres des autres sections siégeant en intersection pour les promotions de classe.

Ces deux fichiers seront remis au secrétariat de direction de l'établissement de l'enseignant/e-chercheur/e et complétés par l'avis du directeur pour un envoi aux présidents/es (pour les PR) et vice-présidents/es maîtres de conférence (pour les MC) de

la section CNECA concernée selon un calendrier précisé chaque année. Une copie du rapport sera transmise au bureau de l'enseignement agricole par l'établissement.

1. Présentation du/de la candidat/e

1.1- État civil

Inclure date de naissance, date d'accès au grade et échelon actuel, section CNECA, établissement, adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique professionnels.

1.2- Cursus professionnel, fonctions exercées, mobilité

Avec indication chronologique des fonctions successives exercées et des établissements fréquentés (éviter les sigles). Faire apparaître l'ancienneté dans la fonction publique en nombre de mois, dans le corps et dans le grade actuels et préciser l'ancienneté d'enseignement.

1.3- Titres

Avec présentation chronologique des titres acquis et universités ou établissements correspondants. S'agissant des doctorats ou de l'habilitation à diriger des recherches, la composition des jurys sera précisée. Connaissance de langues étrangères (diplômes éventuels de langues. Autres diplômes. Stages de formation (préciser le nombre de jours). Appartenance à des sociétés savantes. Distinctions.

2. Activités d'enseignement

Préciser le cadre structurel dans lequel s'effectue l'enseignement : unité(s) pédagogique(s), département(s), etc. Dotation en personnels. Position et responsabilités personnelles. Toutes précisions et données complémentaires quantitatives seront données en annexe.

2.1- Participation à l'enseignement de l'Etablissement

En formation initiale (par année d'études, avec le cas échéant équivalence de **niveau licence, master, doctorat**) ; en formation continue ; importance relative de l'implication de l'enseignant/e-chercheur/e en enseignements théorique et pratique ; contrôle des connaissances.

2.1.1- Services d'enseignement

En présence d'élèves ou d'étudiants (CM, TD, TP, TC et autres activités d'enseignement) exprimés en heures équivalent TD par an. Fournir les détails en annexe 1, en utilisant le tableau synthétique joint en annexe 3 de la présente note, ou en utilisant la grille en vigueur dans l'établissement, grille qui doit alors impérativement être jointe. Indiquer dans chaque cas le nombre et le niveau des élèves ou étudiants concernés.

2.1.2- Démarches pédagogiques

Exposer les objectifs de formation (relations avec l'amont, l'aval, les autres secteurs disciplinaires, la recherche, les milieux économique, social, professionnel), les objectifs d'apprentissage et les méthodes pédagogiques mises en place : programme prévu et réalisé effectif.

Porter l'accent sur la part prise par l'intéressé dans la conception et la réalisation des programmes et de la pédagogie, sur l'articulation de son enseignement avec celui dispensé au sein du département pédagogique et de l'établissement.

2.1.3 - Création - Innovation - Evolution - Actualisation – Prospective

Attacher un intérêt particulier à présenter les activités innovantes en matière pédagogique (création de nouveaux enseignements, initiatives originales dans le domaine du suivi des étudiants, de l'évaluation de l'efficacité de l'enseignement ou dans le domaine des méthodes et techniques éducatives).

2.1.4 Encadrement d'étudiants pour l'enseignement (hors activités de recherche)

Inclure **tutorat, stages, visites d'entreprise, master professionnel (DESS), mastère spécialisé,** mémoires de fin d'étude à finalité de recherche, thèses d'exercice de nature bibliographique (pour les vétérinaires), certificats, etc. (établir une liste nominative détaillée, groupée par type d'étudiants, et fournie en *annexe 2*).

Orientation et suivi des élèves et étudiants et débouchés : mentionner les relations avec les milieux professionnels, ainsi que la part effectivement prise dans l'orientation et la recherche de stages et de débouchés professionnels.

2.2- Participation à l'enseignement hors de l'Etablissement (en France)

Présenter le cadre structurel, les types de formation, la nature et l'importance de la contribution. Distinguer les enseignements rémunérés des enseignements non rémunérés.

2.3- Missions d'enseignement en France et à l'étranger

Présenter l'objet des missions avec cadre administratif, pays, établissements, dates, durées *(liste détaillée à placer en annexe 5)*.

2.4- Création de documents pédagogiques et publications d'enseignement

En formation initiale, formation continue, et à caractère professionnel ou technique. En cas d'auteurs multiples, indiquer clairement quelle est la part personnelle (en pourcentage). La liste chronologique sous forme de références bibliographiques normalisées doit être placée en *annexe 3,*

- Polycopiés : nature (texte rédigé, documents, ...) volume (pages, présentation), place et utilisation dans la pédagogie, actualisation et renouvellement.
- Diaporamas, vidéocassettes, logiciels, ...

3. Activités de Recherche et de Développement :

3.1- Orientation générale

Présenter les dominantes, ainsi que les relations entre ces activités (recherche, développement) et l'enseignement (programme, stages, thèses, débouchés).

3.2- Cadre structurel de la recherche et du développement

Décrire sommairement le statut de l'unité : tutelles administratives et sources publiques et privées de financement. Dotation en personnels et matériels. Position et responsabilités personnelles. Préciser les relations avec les organismes de recherche et les structures de développement.

3.3- Objectifs - Thème(s) (genèse, état actuel, perspective) - Insertion dans les programmes locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux

Après avoir précisé les thèmes, décrire les partenariats éventuels avec les milieux

scientifiques, techniques et professionnels, l'implantation et l'insertion dans le milieu économique et social. Donner une appréciation sur les résultats, les réalisations et les difficultés rencontrées, les impacts régional, national, international.

3.4- Encadrement de la recherche dans le cadre de l'activité de recherche personnelle

Inclure master recherche (DAA,DEA), master professionnel (DESS) ou mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), mémoires de fin d'étude à finalité de recherche, thèses de doctorat. Pour ces dernières, préciser impérativement le pourcentage de temps d'encadrement et, si possible, le devenir professionnel des thésés. Etablir une liste nominative détaillée en *annexe 4*).

3.5- Développement rural, agro-industriel

Inclure cadre structurel, responsabilités, thèmes, réalisations, projets. L'accent sera porté sur la part de responsabilité de l'intéressé dans la conception et la réalisation de programmes de développement et d'animation rurale. Les relations avec les milieux professionnels, agro-industriels et les impacts attendus ou enregistrés seront indiqués.

3.6- Recherche dans le cadre de la coopération internationale

Décrire la participation à des projets de recherche transnationaux, aux programmes élaborés par la Commission européenne, à des missions de recherche à l'étranger, à l'accueil de chercheurs étrangers en France. Préciser les actions relevant de la coopération technique avec les pays en voie de développement dans le cadre de la politique française de coopération ou à la demande d'organismes internationaux. Fournir une liste exhaustive en *annexe 5*.

3.7- Publications scientifiques et valorisation

Fournir en *annexe 6* la liste chronologique des références bibliographiques normalisées en respectant la classification proposée.

4 - Autres activités

4.1- Activités de prestation de service et d'expertise

Décrire la nature des prestations assurées par l'intéressé, les moyens mis en oeuvre en personnels et matériels, l'ordre de grandeur du travail fourni (nombre annuel d'analyses, nature des examens, consultations...).

4.2- Responsabilité et fonctions au service de l'établissement (y compris à l'international)

Décrire la participation aux instances internes de l'établissement (conseils et commissions) ; position de responsabilité individuelle (ex. : directeur-assesseur, chef de département ou d'unité de recherche, responsable d'enseignement, animateur d'une équipe d'enseignement pluridisciplinaire) ; montage de partenariats transnationaux, participation aux programmes communautaires, jumelage d'établissements ; organisation d'échanges d'enseignants et d'étudiants. Organisation de programmes de coopération scientifique en réseau et de réunions ou congrès internationaux.

4.3- Autres responsabilités et fonctions

Participation à des instances d'un autre établissement, par exemple.

4.4- Participation à des jurys (membre ou rapporteur)

Participation à des jurys de recrutement et de diplômes (thèse de doctorat, habilitation à diriger des recherches…). Autres jurys (enseignement, recherche, développement, clinique). Fournir une liste détaillée en *annexe 7.*

4.5- Compétence nationale et internationale reconnue

Invitations à congrès pour conférences ; appartenance à des comités de lecture ; positions d'expert officiel ; consultant pour le secteur public ou privé, etc.

4.6 - Appartenance à des commissions et des groupes de travail institutionnels

Groupes d’experts nationaux ou internationaux, commissions nationales ou locales, etc.

5 - Réflexion sur les activités et perspectives

Présenter d'une manière synthétique le bilan de ses activités passées, les enseignements tirés et les perspectives scientifiques et professionnelles. Dégager les relations entre ses diverses activités, sa stratégie personnelle et au sein d'une équipe.

RECAPITULATIF DES ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

Annexe 1 : Activité d'enseignement (les trois dernières années, cf : tableau suivant à compléter, ou grille de l'établissement en joignant la grille de référence).
Annexe 2 : Encadrement d'élèves, tutorat, stagiaires (indiquer simplement les nombres par catégories : étudiants par année d'études, master professionnel (DESS), mastère spécialisé, certificats, etc.
Annexe 3 : Publications d'enseignement (formation initiale, formation continue et à caractère professionnel ou technique) : articles publiés dans des périodiques ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) professionnels ; conférences et communications à congrès professionnels ; publications de transfert (publications d'enseignement rédigées, polycopiés) ; vidéos, audiovisuels ; CD-ROM ; montages Power Point, etc.
Annexe 4 : Encadrement de la recherche : master recherche (DAA, DEA), mémoires de fin d'études (on se contentera de donner les principaux thèmes et le nombre) ; thèses (liste nominative avec sujets, établissements, années, pourcentage d'encadrement et devenir professionnel).
Annexe 5 : Missions d'enseignement, de recherche et de développement à l'étranger.
Annexe 6 : Publications scientifiques et valorisation : articles dans des périodiques à comité de lecture ; articles dans des périodiques sans comité de lecture ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) ; rapports et communications à des manifestations régionales, nationales, internationales (scientifiques, techniques, professionnelles, en précisant celles qui donnent lieu à des Actes) ; thèses ou mémoires diplômants (soutenus par le candidat) ; rapports à diffusion restreinte ; brevets et logiciels ; autres.
Annexe 7 : Participations à jurys (les qualifier et indiquer uniquement les participations effectives).

Annexe 2 - Fiche récapitulative des charges d'enseignement
Compléter une fiche par année, pour chacune des trois dernières années
Année : _____

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit impérativement être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						